

Répartition de la maîtrise d'ouvrage des travaux SDE35/ENEDIS

Nature des travaux	Communes de catégorie A	Communes de catégorie B	Communes de catégorie C
Renforcement des réseaux électriques basse tension	Enedis	SDE35	Enedis (renforcement et sécurisation) SDE35 (renforcement liés à des raccordements)
Effacement des réseaux électriques basse tension	SDE35*	SDE35	SDE35
Extensions individuelles basse tension publiques et privées	Enedis	SDE35	SDE35
Extensions collectives basse tension (lotissements, zones d'activités, zones d'aménagement...)	Enedis	SDE35	SDE35
Renforcement, extension, sécurisation haute tension	Enedis	Enedis	Enedis
Déplacements , mises en conformité, renouvellements des réseaux électriques haute tension et basse tension	Enedis	Enedis	Enedis

Précisions sur les catégories de communes (voir détail dans le Guide des aides) :

- Communes de **catégorie A** : communes urbaines qui conservent la TCCFE (Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité)
- Communes de **catégorie B** : communes rurales où le SDE35 perçoit la TCCFE à leur compte
- Communes de **catégorie C** : communes urbaines où le SDE35 perçoit 50% de leur TCCFE

* Enedis pour les effacements réalisés sur la ville de Rennes, financés au titre de l'article 8